Beaurepaire

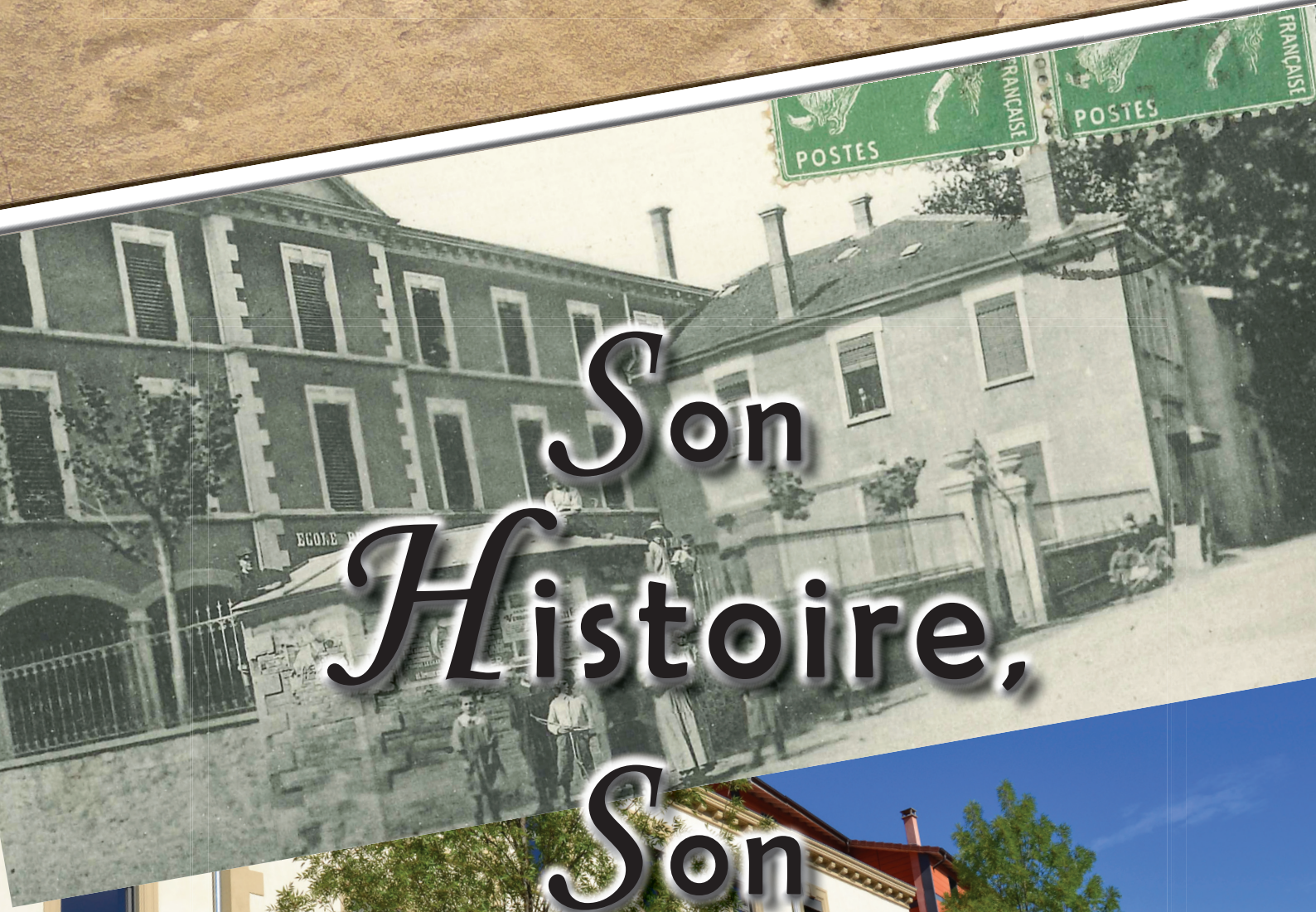

Son Histoire, Son Evolution ...

Copie de la «Fibule barbare» en or et pierres semi-précieuses trouvée par un cultivateur demeurant à Beaurepaire en labourant son champ au moi d'avril 1841, conservée au musée Saint Pierre à Lyon. Elle date du début du Vème et vint en gaule lors de l'invasion des Sarmates en 406.

Préface

Madame, Monsieur,

Le document qui vous est proposé vous invitera à un voyage dans le temps sur la commune de Beaurepaire....de ses origines à l'époque contemporaine...ce travail n'est pas exhaustif, mais dépeint les évolutions de notre commune à travers les âges avec pour références des éléments de notre patrimoine commun dont certains sont conservés aux archives municipales.

Par ce truchement temporel, bon nombre d'entre nous redécouvrent des trésors et des cheminements qui éclairent nos regards sur des éléments que nous ne voyons plus forcément, trop habitués que nous sommes à les côtoyer...

Bonne promenade dans notre passé et notre présent, avec pour seule ambition d'éclairer notre avenir....

Bonne lecture à tous, avec tout mon dévouement.

Très cordialement,

Philippe Mignot,
Maire de Beaurepaire

Introduction

Beaurepaire possède des archives communales parmi les plus anciennes et les plus intéressantes du département de l'Isère. La présence de documents prestigieux comme le cartulaire, une série de lettres patentes sur parchemin scellées par des sceaux ou les actes de la paroisse protestante dénotent une bourgeoisie active au XVIe siècle qui a produit et conservé des actes essentiels.
Les archives communales ont pour fonction de collecter les dossiers produits par les services municipaux (état civil, délibérations du conseil municipal et arrêtés du Maire, dossiers du personnel, budget et comptabilité, permis de construire, aide sociale....). La commune conserve aussi les documents déposés en mairie par les services de l'État comme le cadastre.
L'archivage est une mission obligatoire pour tout fonctionnaire public et pour toute collectivité. Beaurepaire a profité de la réhabilitation du centre administratif en 2010 pour installer, au 3ème étage, un grand dépôt d'archives partagé avec l'ancienne communauté de communes du Territoire de Beaurepaire, un bureau pouvant accueillir du public et une salle réservée aux objets anciens, lesquels occupent près de 300 m².

Les archives de la commune de Beaurepaire

La ville de Beaurepaire (4 927 habitants en 2017), domine la plaine de la Valloire et conserve la trame caractéristique d'une ville neuve médiévale, avec un plan en damier autour d'une place centrale. La démolition des halles en bois moyenâgeuses, en 1913, soustrait le bourg d'un édifice emblématique pour répondre aux impératifs de modernité. Les origines urbaines demeurent toutefois dans les archives de la commune. Ces dernières constituent, par les informations qu'elles relatent, la mémoire de la collectivité et sont un élément essentiel du patrimoine culturel. Les archives privées collectées depuis une trentaine d'années les complètent. L'ensemble constitue plus de 300 mètres linéaires de documents, rangés dans un dépôt au dernier étage du centre administratif, auxquels s'ajoute une collection d'objets.

Le Fonds communal d'Ancien Régime 1342-1790

Les archives de la commune remontent à 1342, aux prémices de la ville créée en 1309 par une charte du Dauphin Jean II. Le document le plus ancien sur parchemin émane du dernier Dauphin, Humbert II, qui vendra ses Etats au roi de France, en 1349. Ce document exceptionnel d'exemption d'impôt est complété par une série de lettres patentes sur parchemin, de 1419 à 1629, du futur Charles VII à Louis XIII, confirmant les franchises initiales. Quelques pièces conservent les sceaux de cire verte des anciens souverains tenus par des lacs de soie, puisque Beaurepaire constitue une seigneurie domaniale appartenant en propre au roi de France,

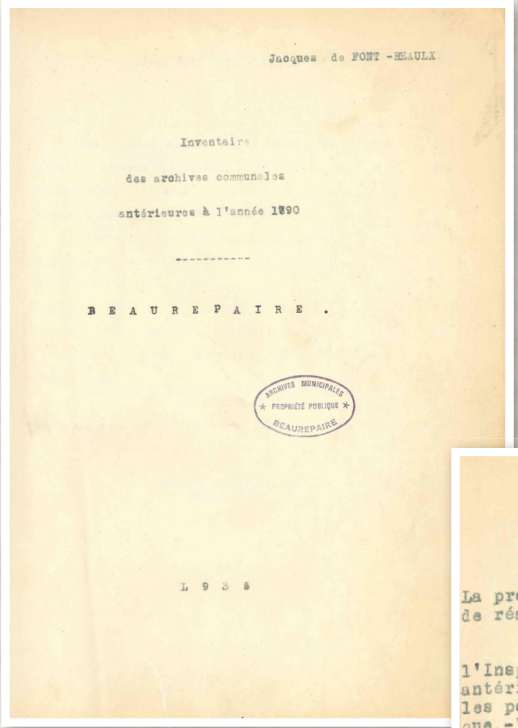

Jacques de FONT-REAULX

Inventaire
des archives communales
antérieures à l'année 1790

B E A U R E P A I R E .

ARCHIVES MUNICIPALES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
BEAUREPAIRE

L 9 3 5

successeur des dauphins de Viennois. Les anciens titres ou «privilèges» de la commune, du XIVème au XVIème siècle, ont été retranscrits dans un registre cartulaire des années 1520, document remarquable pour une petite ville comme Beaurepaire, avec un premier folio orné d'un grand dessin à la plume.

Le fonds ancien des archives communales comprend les pièces essentielles pour l'administration d'une

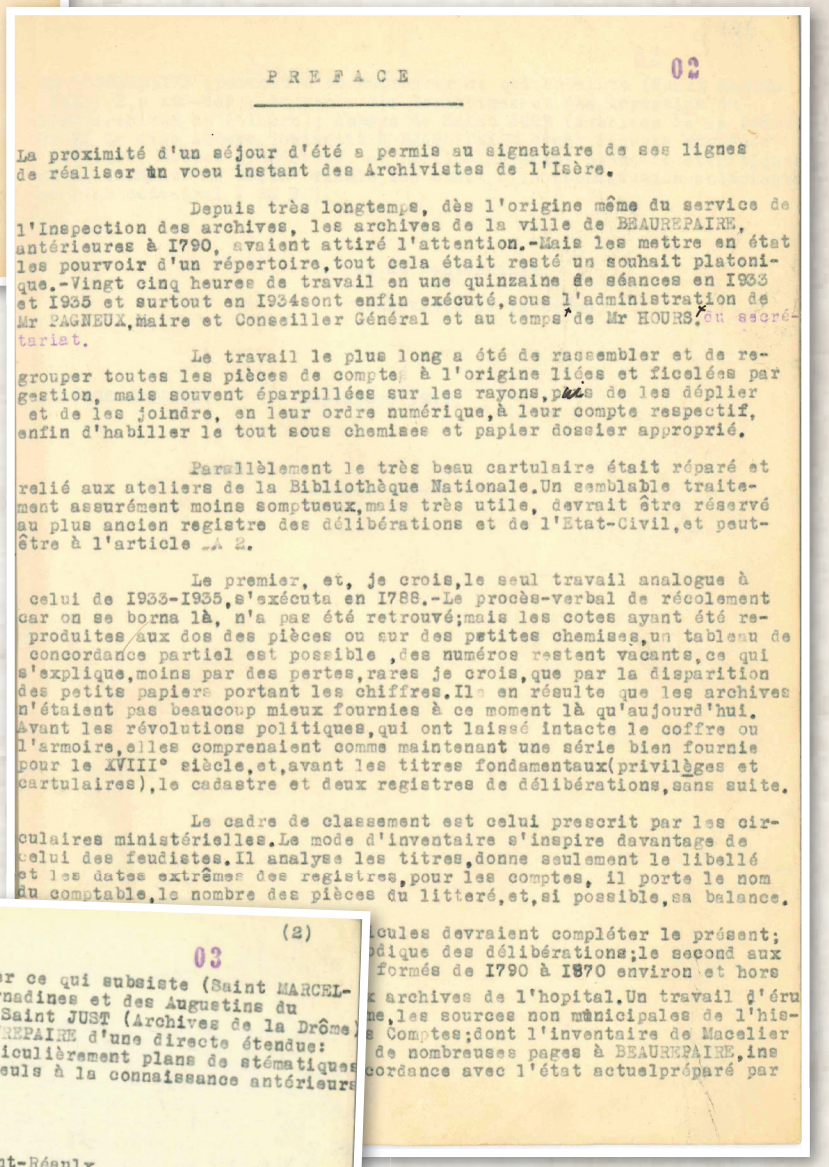

P R E F A C E

02

La proximité d'un séjour d'été a permis au signataire de ses lignes de réaliser un voeu instant des Archivistes de l'Isère.

Depuis très longtemps, dès l'origine même du service de l'Inspection des archives, les archives de la ville de BEAUREPAIRE, antérieures à I790, avaient attiré l'attention.-Mais les mettre en état les pourvoir d'un répertoire,tout cela était resté un souhait platonique.-Vingt cinq heures de travail en une quinzaine de séances en I933 et I935 et surtout en I934sont enfin exécuté,sous l'administration de Mr PAGNEUX,maire et Conseiller Général et au temps de Mr HOURS,ou secrétariat.

Le travail le plus long a été de rassembler et de regrouper toutes les pièces de compte, à l'origine liées et ficelées par gestion, mais souvent éparpillées sur les rayons,puis de les déplier et de les joindre, en leur ordre numérique,à leur compte respectif, enfin d'habiller le tout sous chemises et papier dossier approprié.

Parallèlement le très beau cartulaire était réparé et relié aux ateliers de la Bibliothèque Nationale.Un semblable traitement assurément moins somptueux,mais très utile, devrait être réservé au plus ancien registre des délibérations et de l'Etat-Civil,et peut-être à l'article AA 2.

Le premier, et, je crois,le seul travail analogue à celui de I933-I935,s'exécuta en I788.-Le procès-verbal de récolement car on se borna là, n'a pas été retrouvé;mais les cotes ayant été reproduites aux dos des pièces ou sur des petites chemises,un tableau de concordance partiel est possible ,des numéros restent vacants,ce qui s'explique,moins par des pertes,rares je crois,que par la disparition des petits papiers portant les chiffres.Il en résulte que les archives n'étaient pas beaucoup mieux fournies à ce moment là qu'aujourd'hui. Avant les révolutions politiques,qui ont laissé intacte le coffre ou l'armoire,elles comprenaient comme maintenant une série bien fournie pour le XVIII° siècle,et,avant les titres fondamentaux(privilèges et cartulaires),le cadastre et deux registres de délibérations,sans suite.

Le cadre de classement est celui prescrit par les circulaires ministérielles.Le mode d'inventaire s'inspire davantage de celui des feudistes.Il analyse les titres,donne seulement le libellé et les dates extrêmes des registres,pour les comptes, il porte le nom du comptable,le nombre des pièces du litteré,et,si possible,sa balance.

icules devraient compléter le présent;
odique des délibérations;le second aux
formés de I790 à I870 environ et hors
archives de l'hopital.Un travail d'éru
ne,les sources non municipales de l'his-
Comptes;dont l'inventaire de Macelier
de nombreuses pages à BEAUREPAIRE,ins
cordance avec l'état actuelpréparé par

localité : délibérations des anciennes instances municipales, péréquaire (cadastre) de 1595 avec une salamandre coloriée illustrant la page de titre, registres de mutations, rôles d'impositions... sans oublier les registres paroissiaux catholiques (1651-1792) et de l'ancienne communauté protestante (1599-1628).

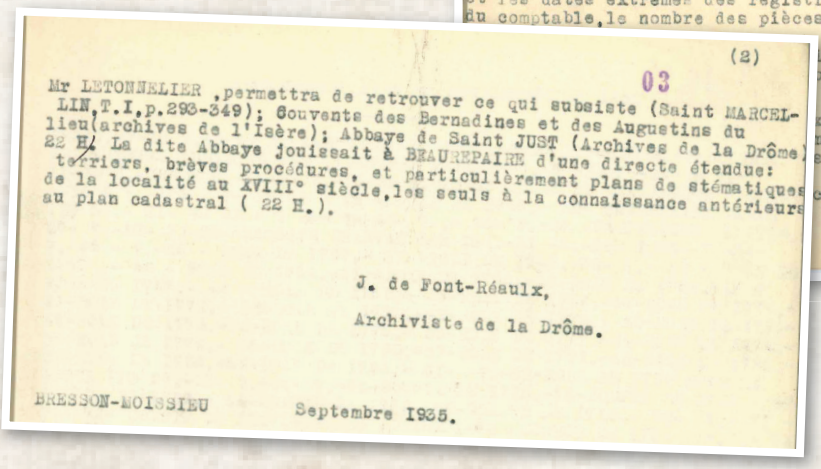

(2)

03

Mr LETONNELIER ,permettra de retrouver ce qui subsiste (Saint MARCELLIN,T.I,p.293-349); Couvents des Bernadines et des Augustins du lieu(archives de l'Isère); Abbaye de Saint JUST (Archives de la Drôme, 22 H). La dite Abbaye jouissait à BEAUREPAIRE d'une directe étendue: terriers, brèves procédures, et particulièrement plans de stématiques de la localité au XVIII° siècle,les seuls à la connaissance antérieure au plan cadastral (22 H.).

J. de Font-Réaulx,

Archiviste de la Drôme.

BRESSON-MOISSIEU Septembre I935.

Les séries de documents sont bien complètes pour le XVIIIe siècle et comportent une collection d'affiches. Elles ont été principalement classées en 1934-

1935 par Jacques de Font-Réaulx, alors archiviste de la Drôme, dans le cadre réglementaire en double lettres (séries AA à II). Leur inventaire débute par une présentation du fonds et des sources d'archives disponibles pour la période médiévale avant d'analyser, pièce après pièce, les anciens titres municipaux. Le répertoire est publié dans l'article « Les anciennes archives de Beaurepaire », du Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, tome 66, n° 235 d'août 1937, pages 129-143. Un exemplaire dactylographié est conservé en mairie.

Le Fonds communal « moderne » (1790-1983) et contemporain, depuis 1983

Les dossiers communaux se poursuivent de la Révolution à nos jours avec les données démographiques complètes des recensements de population depuis 1836. Des aspects plus contemporains concernent les transformations urbaines, des bâtiments communaux aux permis de construire. Les bulletins municipaux (image (1) ci-dessous) sont conservés depuis le premier numéro de 1969, et les dossiers du festival annuel des « Rencontres du cinéma » (image (2) ci-dessous) relatent ce rendez-vous culturel majeur de la localité depuis 1989. La préservation des registres d'état civil et des délibérations s'accompagne d'un programme annuel de restauration, après reclassement et cotation. Les dossiers jusqu'aux élections de 1983 sont classés selon le cadre thématique adopté en 1926 pour les archives postérieures à 1790 (séries A à S). Les archives plus récentes sont cotées par service versant en W et We (W éliminables) pour les documents sans intérêt administratif et historique, à supprimer à terme.

(1)

Les archives, même médiévales, sont d'abord des documents administratifs. Elles n'acquièrent une dimension historique que dans un second temps, par les témoignages qu'elles détiennent et le recul nécessaire pour étudier le passé. Les dossiers actuellement produits par les services municipaux seront les sources de l'histoire de demain. Cependant, la quantité de documents versée annuellement dans le dépôt a changé les volumes détenus depuis les années 1970, malgré l'élimination régulière des dossiers d'exécution (factures, documents préparatoires de l'état civil, des élections, de la paie du personnel communal...) de plus en plus dématérialisés. 169 mètres d'archives illustrent cette inflation de papier des services municipaux des 35 dernières années. Ils représentent 62 % des documents communaux (272 mètres), face aux 8 mètres d'Ancien Régime (3 %), et aux 88 mètres (32 %) de 1790 à 1983. Les 8 % restants constituent la photothèque. L'adjonction des 38 mètres linéaires d'archives privées (lire ci-dessous) ne change pas fondamentalement ces données avec 2 mètres supplémentaires pour l'Ancien Régime et 33 mètres de documents jusqu'en 1983. L'ensemble atteint 310 mètres linéaires pour 567 mètres installés, permettant un archivage sur le long terme.

1 - Cartulaire de la ville de Beaurepaire (XVIème siècle) frontispice orné d'un grand dessin à la plume (XVIème siècle)

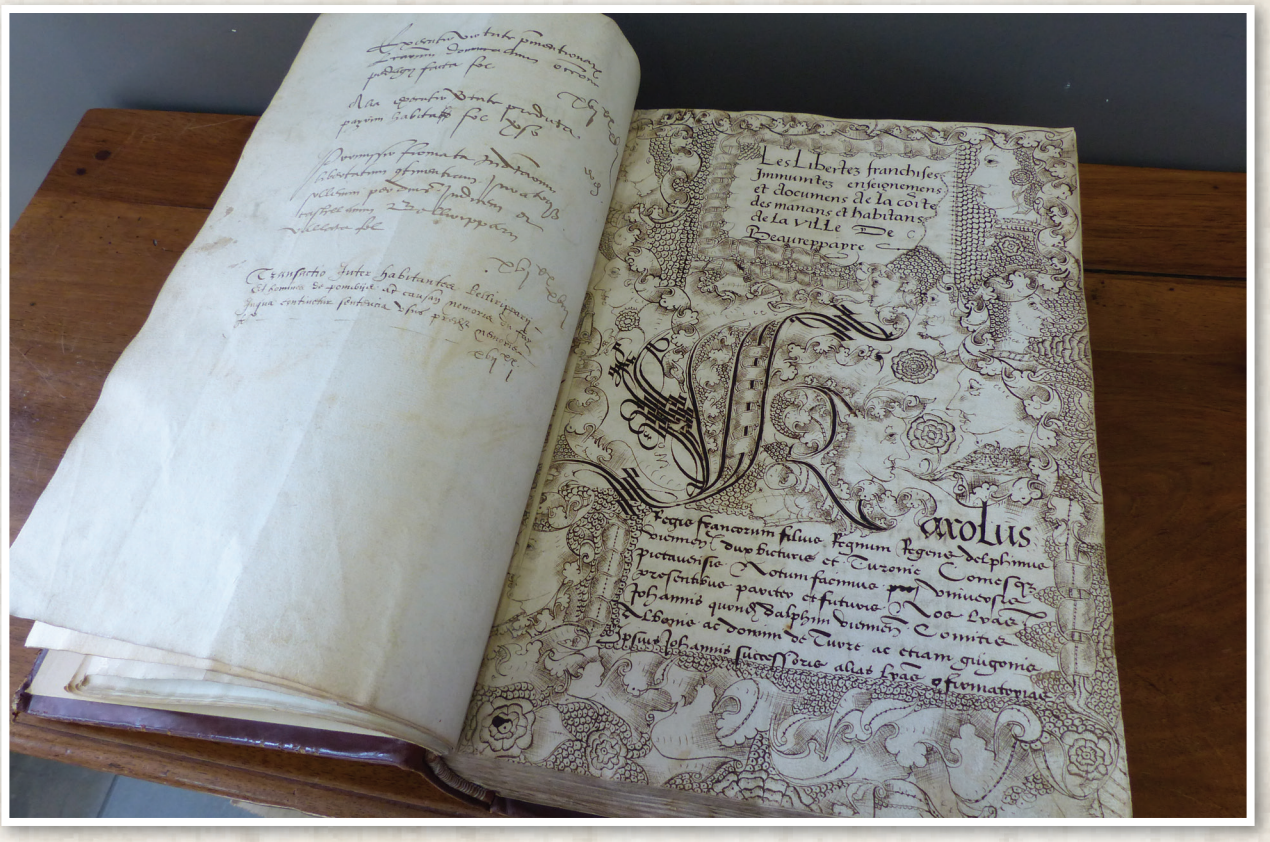

Grand dessin à la plume du titre «Les libertez franchises, immunitez, enseignements et documens de la communauté des manans et habitants de la ville de Beaurepaire.»
Cette photographie est tirée du cartulaire des archives municipales de Beaurepaire, recueil d'actes contenant la transcription des différents privilèges octroyés à la ville, du 29 avril 1309, date de la première charte du Dauphin Jean II.

Le cartulaire (du latin médiéval chartularium) est un recueil d'actes regroupant tous les titres relatifs aux biens et aux droits de la communauté d'habitants de Beaurepaire pour en assurer la conservation et en faciliter la communication.
Ce document date du XVIe siècle. L'acte final, de François 1er, est de 1515. Il s'intitule « Les libertés, franchises, immunités, enseignements et documents de la communauté des manans et habitants de la ville de Beaurepaire ». Ce titre est illustré, en introduction, d'un grand dessin à la plume, typique de cette époque.
Une cinquantaine d'actes consigne tous les « privilèges » des habitants dont les franchises de 1309 du Dauphin Jean II, fondant Beaurepaire, confirmées par les Rois successifs de 1331 à 1515. S'ajoutent les privilèges supplémentaires accordés par le Dauphin Guigues en 1331 pour reconstruire Beaurepaire après un grave incendie, les exemptions de péages, de 1484 à 1503, et les droits de pâturage de 1345 à 1393. Des documents complémentaires traitent des bornages avec Moras, Revel, Beaufort. de 1347 à 1492, des fortifications, de l'hôpital, des dîmes, de la gabelle, du moulin seigneurial... pour les XIVe et XVe siècles.

2 - Exemption des « focagia » accordée habitants de Beaurepaire par Humbert II, dernier Dauphin à Gentilly (Sorgue, Vaucluse) le 9 juin 1342

Humbert II vient assister à Avignon, le 19 mai 1342, à l'intronisation du nouveau Pape Clément VI soutenu par le Roi de France, Philippe VI. Cet acte est le plus ancien document original conservé dans les archives de la ville. Il exonère tout habitant du droit de fouage, redevance perçue sur chaque feu ou maison.
Le Dauphin rend hommage à Sa Sainteté le 28 juin suivant. Sa présence à Gentilly, le 9 juin, puis à Villeneuve-lès-Avignon dans le royaume de France, permet de régler les différends financiers pour lesquels Humbert II est excommunié, et le conflit sur Romans avec l'archevêque de Vienne.
Les négociations sur le devenir du Dauphiné débutent lors de ce séjour, par l'entremise du pape, avec un premier accord quelques mois plus tard, en février 1343.

Jean II, Dauphin, donne à la ville de Beaurepaire une charte en 1309. Il résolut d'en faire une ville fermée. Il jeta lui-même le tracé orthogonal de rues parallèles et perpendiculaires0 avec une place pour le marché.

Restitution du plan de Beaurepaire en 1595, avec le relevé des propriétés, terminé en 2004 après l'étude du parcellaire par Thierry Giraud, archiviste et Christian Riera.

Humbert II confirme également le même jour, le 9 juin 1342, à la suite de ses prédécesseurs, les franchises de la ville de Beaurepaire octroyées par le Dauphin Jean II, en 1309, à savoir les droits collectifs attribués aux habitants par le Dauphin, seigneur direct de Beaurepaire. Le document sur parchemin n'a pas été conservé mais il a été retranscrit sur le cartulaire municipal.

Une « communauté d'habitants, ancêtre de la commune, organisée dès le XIVème siècle
L'organisation collective de la localité naît dès la fondation de la ville et les droits concédés par les franchises urbaines, en 1309. Les habitants doivent s'organiser pour gérer la vie locale et répondre aux besoins seigneuriaux et royaux. L'assemblée délibérative rassemble les bourgeois de la cité, chefs de familles possédant des biens. Elle se tient traditionnellement dans la maison de ville, le dimanche, après la messe et élit, pour 2 ans, 2 représentants appelés syndics ou consuls chargés de la représenter.
La communauté d'habitants organise la vie locale. Elle entretient des bâtiments comme la nef de l'église, attribuée aux paroissiens ou le clocher. Le chœur est de la compétence du prieur de Tourdan détenteur des dîmes, appelé « curé primitif » et nommant le curé desservant.

3 - Serment des habitants approuvant la vente de la principauté de Dauphiné au royaume de France par le Dauphin Humbert II, le 13 septembre 1349

Humbert II, Dauphin

Outre les franchises municipales présentes dans le cartulaire, l'adhésion de Beaurepaire aux accords passés entre le dernier Dauphin, Humbert II, criblé de dettes et sans postérité, et le Roi de France, Philippe VI pour la vente du Dauphiné, est le premier acte politique connu des habitants. Ce serment est demandé afin d'éviter toute contestation.

Humbert II cède ses droits à Charles, fils aîné de Jean de Normandie, héritier de la couronne. Il régnera sous le nom de Charles V dit le Sage. Les lettres complémentaires du Dauphin Humbert II et du Roi Philippe VI portant confirmation des franchises, d'août 1343, ont également été transcrites.

« Gonon Gastorel, châtelain, Guillaume de Varey, Guillot Berger et Durand de Chaudon, syndics de l'année, au nom de tous les nobles et non nobles de la communauté de Beaurepaire jurent sur les saintes évangiles d'observer les pactes et conventions passées entre le Roi de France et le Dauphin », le 14 septembre 1343. Ces conventions aboutiront au transport ou vente du Dauphiné, en 1349.

4 - Confirmations successives des franchises

Les franchises urbaines doivent être confirmées par chaque nouveau seigneur en titre : les Dauphins successeurs de Jean II, puis les rois de France en tant qu'acquéreurs des biens des anciens Dauphins de Viennois, avec le rattachement de la seigneurie au domaine royal.

Les lettres patentes royales confirment successivement les droits et exemptions octroyés par les rois ou seigneurs précédents. Elles sont munies du sceau de cire verte sur lacs de soie verts et rouges pour des actes à caractère perpétuel. Elles débutent par la formule « De par le roy... » placée en tête du document. Elles indiquent le lieu, les dates d'émission et de règne, ainsi que le destinataire.

L'usage de la signature royale s'établit à partir de François 1er. Elle devient aussi indispensable que le sceau pour en garantir l'authenticité avec le contreseing d'un secrétaire d'État, à partir du XVIe siècle. Elles émanent souvent des secrétaires autorisés à contrefaire la signature du Roi,

malgré une apparence authentique.
Les lettres patentes sont ensuite enregistrées par le parlement de Grenoble dont la mission est d'exécuter les décisions royales et d'appliquer les lois. Le document est lu publiquement à l'audience et transcrit sur registre.

« Sceau Dauphin »

Le sceau qui valide les actes en Dauphiné est un sceau spécial armorié puis équestre, désigné sous le nom de « Sceau Dauphin ». Il représente un chevalier sur sa monture tenant une épée avec les lys de France.
Agrandissement du sceau sur lacs de soie des lettres patentes de François 1er de septembre 1548, restauré dans sa partie centrale.

- Confirmation des privilèges de Beaurepaire par le Dauphin Charles, futur Charles VII, en 1419
- Confirmation des privilèges de Beaurepaire par le Dauphin Louis II, futur Louis XI, en 1448
Sa présence est attestée à Beaurepaire, fin décembre 1450-mi-janvier 1451
- Confirmation par Charles VII, à Vienne, en décembre 1490
- Confirmation des privilèges de la ville par François 1er, en mars 1515 et en 1543
En partance pour les guerres d'Italie, François 1er est de passage à Lyon en 1515.
- Confirmation par Louis XIII, en avril 1626
Pièce parchemin, sceau royal tenu par des lacs de soie

5 - Les délibérations des habitants

Les archives communales reflètent, sur 7 siècles, l'évolution des organisations municipales. Deux institutions se partagent l'Ancien Régime :
- Les assemblées traditionnelles des habitants ou des principaux chefs de familles se réunissent sous les halles à partir de 1686, avec des assemblées des 3 ordres regroupant la noblesse et le clergé pour valider des dépenses importantes. Elles sont présidées par le châtelain, représentant le seigneur à savoir le Roi de France à Beaurepaire, à partir de 1349.
Le maire apparaît à la fin du XVIIe siècle avec la création d'offices
L'assemblée décide et ses représentants, des syndics ou consuls annuels, exécutent les délibérations votées à la majorité, « la pluralité des voix ».
- Une première assemblée municipale est créée en 1768. Elle opère un profond changement

en introduisant un pouvoir représentatif. Élus par les chefs de famille répartis en 3 quartiers, 12 députés désignent, au second degré, 6 notables nommant 2 échevins. Ces 8 personnes élisent à leur tour, au 3ème degré, 3 conseillers de ville pris parmi les notables.
Cette réforme n'est appliquée qu'en Dauphiné jusqu'à la Révolution et ne concerne que les bourgs et les villes de plus de 2 000 habitants.
Dirigée par des marchands, la communauté d'habitants organise la vie locale et encourage l'activité commerciale aux XVIe et XVIIIe siècles.
La plaine de la Valloire est un des plus riches terroirs à blé du Dauphiné. Elle fait l'objet d'un fort investissement immobilier de la part de la bourgeoisie beaurepairoise à l'issue des guerres de Religion, occasionnant la création de granges ou grands domaines ruraux.

6 - Les foires et marchés

Les notables beaurepairois profitent de la présence royale à quelques lieues de la cité, au Château du Cardinal de Tournon à Roussillon puis à Romans, pour solliciter et obtenir 2 foires supplémentaires, en juillet 1564
Les lettres patentes sont concédées à la condition toutefois qu'il n'y ait pas d'autre foire ni marché à 4 lieues à la ronde (20 km) pour qu'elles ne puissent pas porter préjudice. Elles seront ensuite enregistrées au tribunal de bailliage de Vienne.

RETABLISSEMENT DES MARCHÉS DE GRAINS, ET AUTRES MARCHANDISES, A BEAUREPAIRE.

DE LA PART DE MESSIEURS LES ECHEVINS DE BEAUREPAIRE.

Le Marché de Beaurepaire, fixé au Mercredi de chaque Semaine, jouira à un droit de Leyde, au profit de Sa Majesté, sur tous les Grains, étant principalement mis par la permission de ce droit, qui avoit coûté à désertion des Planiers & Marchands, qui vous préféroient les Marchés francs & libres.

La Communauté de Beaurepaire, pour rétablir cette portion effentielle de fon Marché, a traité de la Leyde avec la Préfente qui en a le droit, & par abonnement, dont la Communauté refte chargée, ce même Droit a été levé le Marché, par ce moyen, en fera affranchi & exempt.

Le Rétablissement de cette portion du Marché fera avec d'autant plus de facilité, qu'il eft à la portée de ceux de la Côte St. André, St. Jean de Bournay, Bourgoin, Lemps, Voiron, Roybon, St. Vallier, Romans & encore de plusieurs autres Bourgs & Villages d'où avantageux aux Habitants de Beaurepaire, aux Marchés & Communautés voifines. Il feroit en déboucié pour les Grains de Valoire, qui feroient préfentés le Mercredi à Beaurepaire, achetés à Lemps, & le Samedi à la Capitale.

Par ce moyen, la circulation dans l'intérieur de la Province fera continuelle, & la Vente fe fera à mefure des befoins, dans tous les temps de l'année.

Tous ces avantages dépendent de l'émulation des Communautés voifines, à conduire leurs Grains au Marché de Beaurepaire. Cette Communauté compenfera le prix de cet empreffement par fon attention aux emplacements des Grains fous les Halles, & entrepôts de ceux qui ne fe vendront pas, entre les mains d'une perfonne de confiance.

La Communauté de Beaurepaire, propriétaire du droit de poids, la dépofit entre les mains d'un Homme de probité, pour la fûreté de l'Etranger, qui manqueroit de confiance aux poids particuliers.

LES OFFICIERS DE POLICE ont fait faire la revue générale des Poids & Mefures : aucun ne pourra fervir au marché, qu'il n'ait l'empreinte d'un Dauphin, & la date de la nouvelle revifion, à peine d'amende.

Par affemblée du Corps Municipal, l'ouverture du Marché de Beaurepaire, à toutes fortes de marchandifes, a été fixée au mercredi 29 Novembre, jour auquel commence annuellement le Marché, de l'aggrément des puiffances de la Province, qui le protègent.

A VIENNE, de l'Imprimerie de la Veuve D'Alexandre, Imprimeur du Roi.

7 - Un commerce à développer

Beaurepaire décide de rétablir un marché aux grains hebdomadaire tous les mercredis et de le rendre attractif en prenant en charge le droit de leyde (taxe sur les marchandises) dû au seigneur, pour bénéficier d'un marché affranchi de tout droit et éviter tout abus, en possédant déjà le droit de pesage.
Avis des échevins (élus municipaux) informant les marchands du marché aux grains et de l'intérêt de se rendre à Beaurepaire, années 1780.

8 - Des mesures de police, les droits d'eau

La communauté d'habitants comme la commune actuelle, organise la vie locale et possède des pouvoirs de police. Les droits d'eau de la rivière d'Oron sont essentiels pour organiser l'arrosage des prés qui conditionne la valeur des récoltes par une diffusion équitable.
Rôle (état nominatif) de répartition des eaux de la rivière d'Oron entre les différents béals (canaux Gauthier, des Pathes, de l'Isle Barrin ou des battoirs, du pont Girard, du Pouloud et Copin, des Poussardières...) suivant la superficie des parcelles, les 5 et 6 mai 1742.

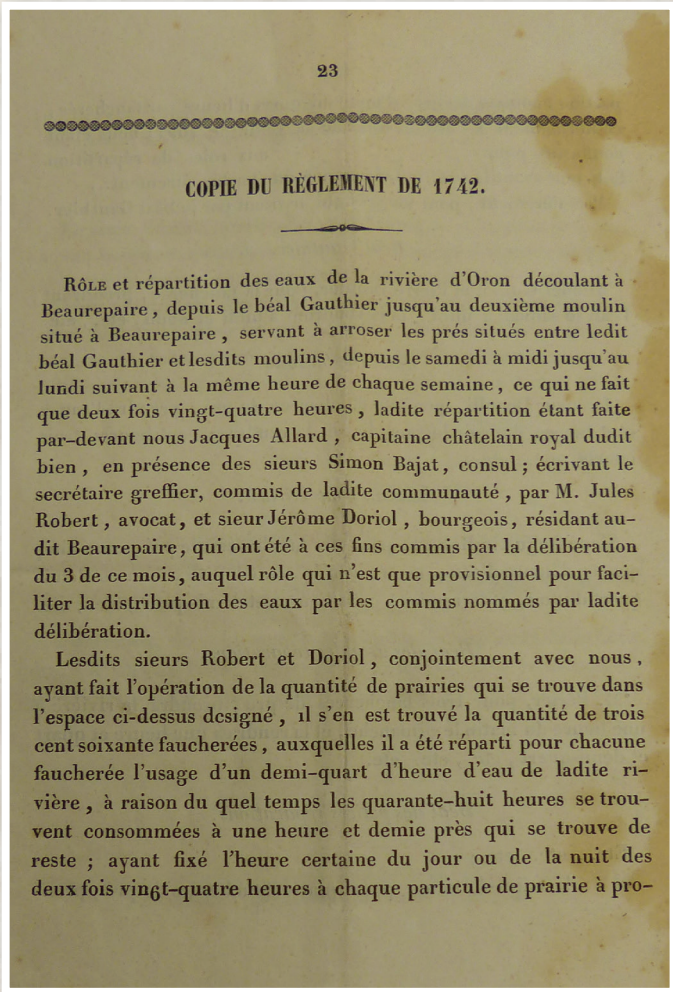

23

COPIE DU RÈGLEMENT DE 1742.

Rôle et répartition des eaux de la rivière d'Oron découlant à Beaurepaire, depuis le béal Gauthier jusqu'au deuxième moulin situé à Beaurepaire, servant à arroser les prés situés entre ledit béal Gauthier et lesdits moulins, depuis le samedi à midi jusqu'au lundi suivant à la même heure de chaque semaine, ce qui ne fait que deux fois vingt-quatre heures, ladite répartition étant faite par-devant nous Jacques Allard, capitaine châtelain royal dudit bien, en présence des sieurs Simon Bajat, consul; écrivant le secrétaire greffier, commis de ladite communauté, par M. Jules Robert, avocat, et sieur Jérôme Doriol, bourgeois, résidant audit Beaurepaire, qui ont été à ces fins commis par la délibération du 3 de ce mois, auquel rôle qui n'est que provisionnel pour faciliter la distribution des eaux par les commis nommés par ladite délibération.

Lesdits sieurs Robert et Doriol, conjointement avec nous, ayant fait l'opération de la quantité de prairies qui se trouve dans l'espace ci-dessus designé, il s'en est trouvé la quantité de trois cent soixante faucherées, auxquelles il a été réparti pour chacune faucherée l'usage d'un demi-quart d'heure d'eau de ladite rivière, à raison du quel temps les quarante-huit heures se trouvent consommées à une heure et demie près qui se trouve de reste; ayant fixé l'heure certaine du jour ou de la nuit des deux fois vingt-quatre heures à chaque particule de prairie à pro-

9 - Une collectivité au service de l'État

La communauté d'habitants est d'abord reconnue par l'État représenté par l'intendant de Dauphiné (ancêtre du Préfet) pour 2 tâches principales :
- la perception des impositions
- les contributions militaires

Beaurepaire dépend administrativement de Romans au sein d'une « élection » et d'une subdélégation. En revanche, la ville dépend de Vienne en matière judiciaire (tribunal civil) et religieuse.

10 - Péréquaire de la « communauté d'habitants » de Beaurepaire

La principale contribution d'Ancien Régime est la taille royale, impôt foncier inégalitaire pesant sur les roturiers. Pour recouvrer cet impôt, un péréquaire, ancêtre du cadastre actuel, est confectionné à Beaurepaire en 1595 pour recenser, par contribuable, tous les biens fonciers imposables pour une meilleure répartition, à l'échelon local.
Une belle salamandre tachetée, coloriée, orne la première page du registre. Elle symbolise

l'attachement monarchique en étant l'emblème du roi François 1er. La queue entrelacée, elle forme le S majuscule de « S'ensuit ». Un second jeu de plume orne la lettre P de «Premièrement».

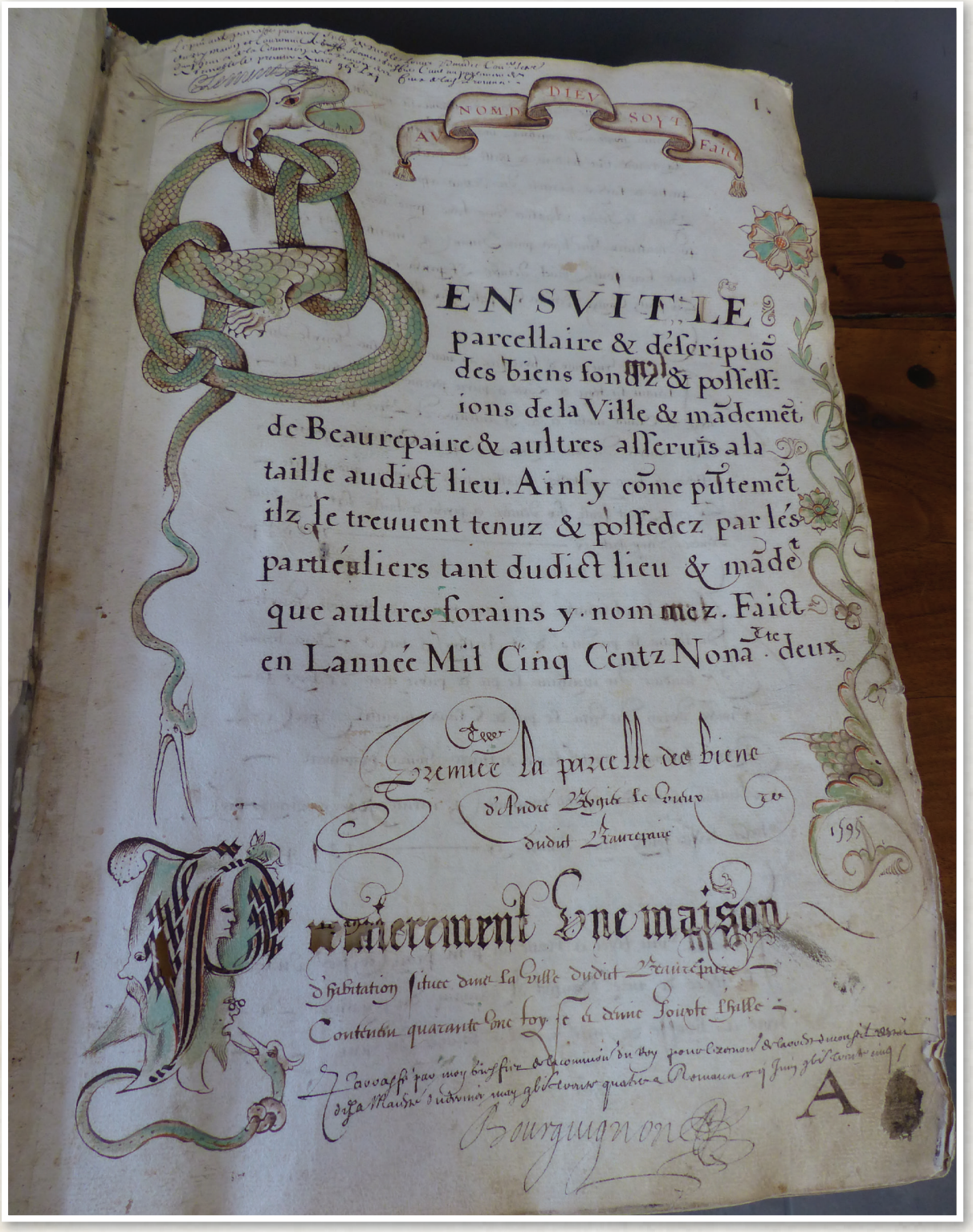

Lettrine colorées, sorte de dragon, la queue entrelacée, qui forme un «S» majuscule. Cette photographie est tirée d'une page du registre cadastral de l'année 1592, appelé aussi parcellaire.

11 - Affiche de la taille de 1715

La taille est la principale contribution directe sous l'Ancien Régime. Elle demeure un impôt inégalitaire pesant uniquement sur les roturiers. Depuis 1634, elle est imposée sur la terre en Dauphiné à la place du statut personnel, privilégié ou non de la personne. Ce changement de perception requiert la confection de cadastres par lieux-dits et non par contribuable comme c'est le cas de Beaurepaire dont le document est plus ancien. Le péréquaire établit les parcelles foncières et leur valeur fiscale. Le suivi foncier s'inscrit dans des registres appelés coursiers qui correspondent aux matrices cadastrales actuelles.
Beaurepaire comprend alors le bourg et deux hameaux ruraux, le Poulet et Saint-Barthélemy

12 - Les Obligations militaires

Outre les impositions, la communauté d'habitants d'Ancien régime doit procéder au recrutement de miliciens pour les régiments provinciaux, par un tirage au sort en fonction des besoins.

13 - Les registres paroissiaux. Abjuration des Protestants de Beaurepaire, renonçant à leur foi pour la religion Catholique (1685-1686)

La laïcisation de l'état civil, en 1792, apporte en mairie les registres paroissiaux catholiques rédigés par les curés de paroisse pour attester l'état des personnes. Il existe aussi à Beaurepaire un registre de baptêmes protestants lié à l'exécution de l'édit de Nantes. La liberté religieuse s'exprime par un lieu de culte dans le faubourg de la ville, un cimetière et une paroisse Réformée constituée avec Roybon, en 1599.
Les protestants sont essentiellement marchands ou artisans. Ils sont bien intégrés socialement et la bonne coexistence des deux religions permet une admission garantie de la minorité aux charges municipales.
La révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV provoque l'émigration de quelques personnes (en Suisse pour les époux Poncet) et 68 actes d'abjuration consignés dans les registres paroissiaux, en 1685-1686.
« Le dix-septième octobre 1685, j'ai donné l'absolution de l'hérésie après une déclaration en forme par-devant Maître Jacques Chorier, juge par l'ordonnance du lieu de Beaurepaire, à demoiselle Marie Bérenger, fille à feu Denis, vivant maître, cordonnier dudit lieu, en présence de Jean Pereny et Philippe Sarle ( ) soussignés, non ladite Marie pour ne savoir enquise »

Riondet, curé

14 - Le Contrôle religieux

Les archives communales conservent, de par la loi, les documents du clergé séculier d'Ancien Régime, émanant du curé. Les dossiers des ordres réguliers (Augustins et Dames Bernardines pour Beaurepaire) relèvent des Archives départementales de l'Isère.
La visite pastorale du dernier archevêque de Vienne, Jean-Georges Lefranc de Pompignan inspecte l'état de l'église, les conditions d'exercice du culte, les chapelles privées et les objets cultuels. Elle ordonne la réparation des vitres du chœur, la restauration d'un calice, l'acquisition de tableaux religieux..., le 2 octobre 1777
Jean-Georges Lefranc de Pompignan, sera un des délégués du Dauphiné aux Etat généraux du royaume en 1789 et deviendra Président de l'Assemblée nationale à la Révolution.

15 - Statistique démographique, les premiers dénombrements de la population

La bonne gouvernance d'un Etat suppose une connaissance précise des capacités humaines et matérielles du pays, notamment pour la guerre.
Un double des premiers dénombrements ou recensements de la population beaurepairoise a été conservé pour 1777. Il détaille le nom et les données relatives aux chefs de famille, leur « état ou profession », la cote de capitation (impôt sur le revenu et le statut social), le nombre

de personnes masculines de plus de 18 ans hébergées (enfants ou domestiques) et les bestiaux détenus (chevaux, mules et mulets, vaches...).
Beaurepaire comprend alors 383 ménages en comprenant Saint-Barthélemy avec des précisions sur les personnes inaptes, infirmes, « vieux » ou estropiés.

16 - Lutte contre les loups, battues et récompenses

Les loups sont bien présents en Bas-Dauphiné au XVIIIe siècle. Ils sont pourchassés dans de grandes battues par les habitants armés.

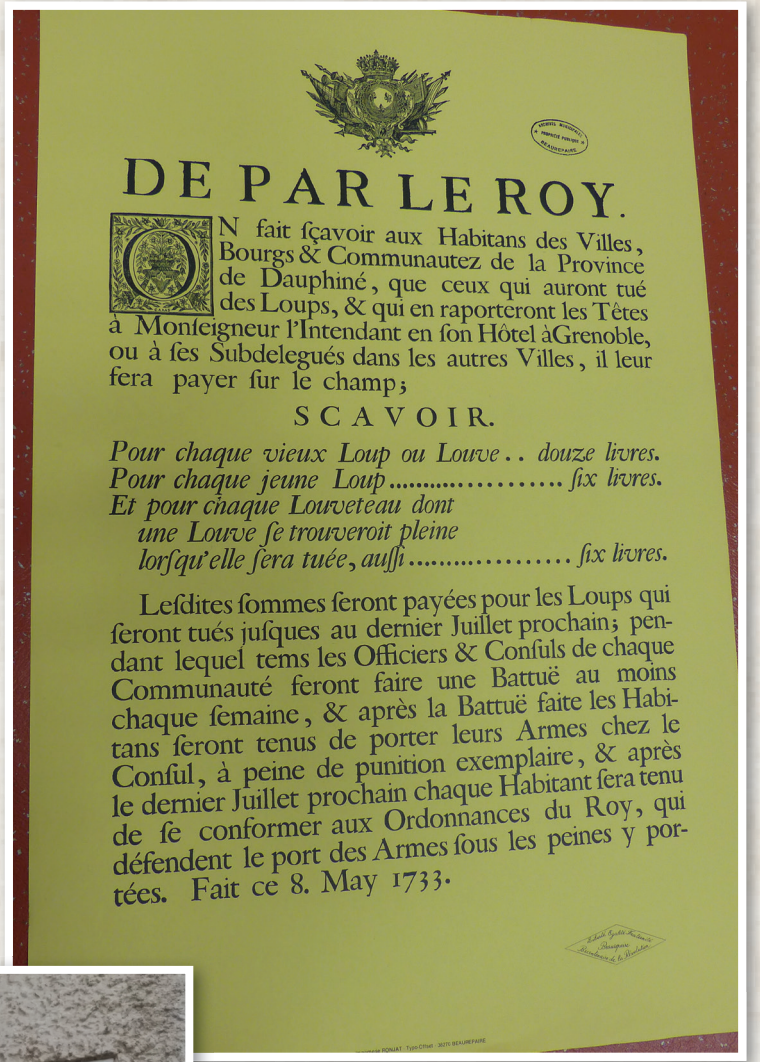

DE PAR LE ROY.

ON fait ſçavoir aux Habitans des Villes, Bourgs & Communautez de la Province de Dauphiné, que ceux qui auront tué des Loups, & qui en raporteront les Têtes à Monſeigneur l'Intendant en ſon Hôtel à Grenoble, ou à ſes Subdelegués dans les autres Villes, il leur fera payer ſur le champ;

SCAVOIR.

Pour chaque vieux Loup ou Louve.. douze livres.
Pour chaque jeune Loup..... ſix livres.
Et pour chaque Louveteau dont une Louve ſe trouveroit pleine lorſqu'elle ſera tuée, auſſi..... ſix livres.

Leſdites ſommes ſeront payées pour les Loups qui ſeront tués juſques au dernier Juillet prochain; pendant lequel tems les Officiers & Conſuls de chaque Communauté feront faire une Battuë au moins chaque ſemaine, & après la Battuë faite les Habitans ſeront tenus de porter leurs Armes chez le Conſul, à peine de punition exemplaire, & après le dernier Juillet prochain chaque Habitant ſera tenu de ſe conformer aux Ordonnances du Roy, qui défendent le port des Armes ſous les peines y portées. Fait ce 8. May 1733.

A ce jour, une impasse porte le nom «Impasse des brûleurs de loups».

17 - Grande peur Affiche du comité permanent de Vienne

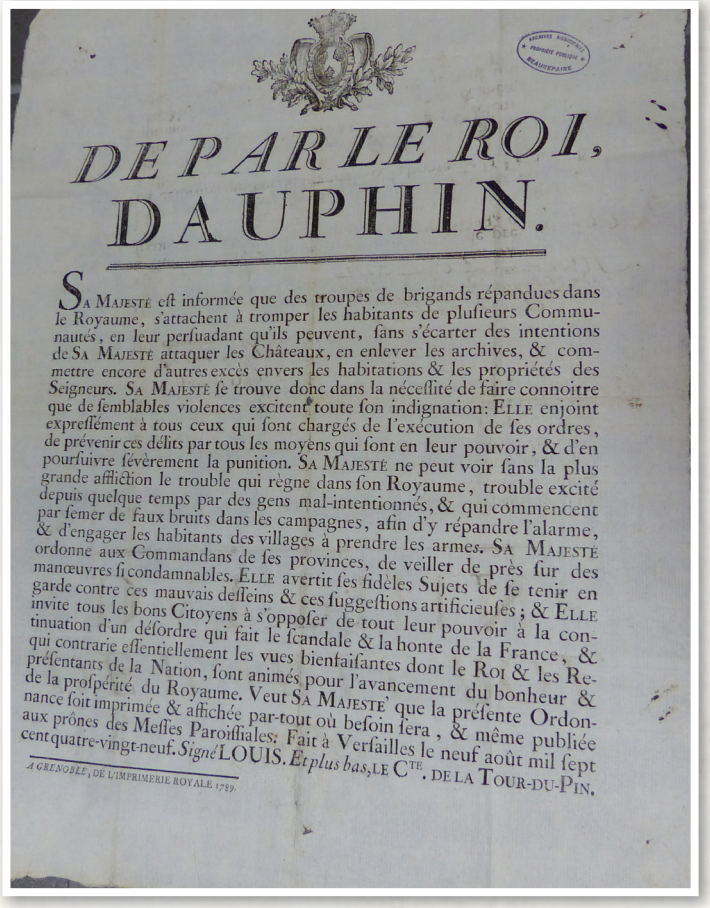

DE PAR LE ROI,
DAUPHIN.

SA MAJESTÉ est informée que des troupes de brigands répandues dans le Royaume, s'attachent à tromper les habitants de plusieurs Communautés, en leur persuadant qu'ils peuvent, sans s'écarter des intentions de SA MAJESTÉ attaquer les Châteaux, en enlever les archives, & commettre encore d'autres excès envers les habitations & les propriétés des Seigneurs. SA MAJESTÉ se trouve donc dans la nécessité de faire connoitre que de semblables violences excitent toute son indignation: ELLE enjoint expressément à tous ceux qui sont chargés de l'exécution de ses ordres, de prévenir ces délits par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, & d'en poursuivre sévèrement la punition. SA MAJESTÉ ne peut voir sans la plus grande affliction le trouble qui règne dans son Royaume, trouble excité depuis quelque temps par des gens mal-intentionnés, & qui commencent par semer de faux bruits dans les campagnes, afin d'y répandre l'alarme, & d'engager les habitants des villages à prendre les armes. SA MAJESTÉ ordonne aux Commandans de ses provinces, de veiller de près sur des manœuvres si condamnables. ELLE avertit ses fidèles Sujets de se tenir en garde contre ces mauvais desseins & ces suggestions artificieuses; & ELLE invite tous les bons Citoyens à s'opposer de tout leur pouvoir à la continuation d'un désordre qui fait le scandale & la honte de la France, & qui contrarie essentiellement les vues bienfaisantes dont le ROI & les Représentants de la Nation, sont animés pour l'avancement du bonheur & de la prospérité du Royaume. Veut SA MAJESTÉ que la présente Ordonnance soit imprimée & affichée par-tout où besoin sera, & même publiée aux prônes des Messes Paroissiales: Fait à Versailles le neuf août mil sept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, LE C^TE. DE LA TOUR-DU-PIN.

A GRENOBLE, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1789.

L'année 1789 marque l'ouverture des Etats généraux du royaume, le 5 mai, transformés en assemblée nationale le 17 juin suivant, suivie du serment du jeu de paume et de la prise de la Bastille, les 20 juin et 14 juillet, face à l'opposition du Roi.

La révolution parisienne est relayée par une vaste révolte rurale appelée la « grande peur » au cours de l'été 1789. En Bas-Dauphiné, elle se cristallise à Bourgoin où se rassemblent les bandes de paysans venus s'opposer à une invasion savoyarde. Une fois «l'alarme», la rumeur passée, les paysans se retournent contre les seigneurs et attaquent les châteaux pour liquider les titres seigneuriaux qui les astreignent aux paiements de cens et de rentes consignés dans des registres appelés « Terriers », composés de reconnaissances de créances.

Le mouvement se propage dans tout le Bas-Dauphiné pour atteindre Beaurepaire et le château de la Sône à Lens-Lestang qui est pillé et incendié début août. De nouveaux pouvoirs émergent à la place des anciennes municipalités dont le Comité permanent de Vienne pour exercer les fonctions de police et rétablir l'ordre.

Avis du Comité permanent de Vienne pour arrêter les pillages et informer la population du rappel de Necker par Louis XVI, réglant la crise politique.

18 - La création de la commune sous la Révolution

La disparition des 3 ordres avec la fin des privilèges, impose une réorganisation de l'administration municipale dès la fin de l'année 1789 avec de nouvelles municipalités élues début 1790. La Révolution réforme et uniformise les institutions locales. Les assemblées municipales sont appelées « Conseil général de la commune ». Un maire est élu directement par les électeurs régis par un suffrage censitaire payant au moins 3 journées de travail d'impôt.

19 - Une forme inédite d'organisation municipale : les municipalités de canton

Les guerres et les changements de régimes politiques aboutissent à un contrôle des municipalités par le pouvoir central et à l'instauration d'une municipalité cantonale sous le Directoire, de 1796 à 1800 (an IV à l'an VIII de la République). Les assemblées communales disparaissent. Chaque localité est représentée par un agent ou, en son absence, par un adjoint. L'assemblée, présidée par Giroud, est constituée en 1798 de :
Bordaz pour Beaurepaire ; Germain pour Pommier ; Annequin pour Revel ; Patroz pour Pisieu ; Lagard pour Moissieu ; Giraud pour Pact ; Bardin pour Jarcieu ; et Bouvier pour Saint-Barthélemy

8 représentants ont été convoqués mais Saint-Barthélemy et Pisieu sont encore réunis à Beaurepaire et à Revel-Tourdan par une même contribution foncière. Saint-Barthélemy ne sera définitivement détachée de la commune de Beaurepaire qu'en 1836.
Le canton d'origine est agrandi en 1800 de celui de Montseveroux pour regrouper 15 communes au total jusqu'à la réforme de 2013 fusionnant la circonscription avec la partie sud du canton de Roussillon.

Délibération de la municipalité de canton, séance du 1er germinal an VI [21 mars 1798].

20 - Le Consulat et la création du conseil municipal actuel, en 1800 (an VIII de la République)

Le conseil municipal actuel, dirigé par un Maire et composé d'adjoints et de conseillers municipaux, est créé en 1800 par Bonaparte, 1er consul. Il rétablit une assemblée municipale par commune. L'instauration des Préfets et des sous-préfets établit une France centralisée par une très forte tutelle administrative. Toutes les délibérations prises doivent être approuvées avant application. Le Maire est nommé ainsi que l'adjoint.
Le conseil municipal est d'abord élu dans le cadre d'assemblées cantonales parmi les plus imposés puis, sous la Restauration, au scrutin censitaire parmi les plus riches contribuables jusqu'à la Révolution de 1848, instaurant le suffrage universel masculin.
Les électeurs inscrits sur la liste électorale de Beaurepaire passent de 173, en 1847, à 728, en 1848 pour une population de 2 326 à 2 420 habitants, de 1846 à 1851.
Le scrutin est alors uninominal, chaque électeur peut remplir le bulletin de son choix pour les 8 conseillers à élire en 1846 (renouvellement partiel tous les 3 ans), avant un renouvellement total tous les 6 ans pour les 16 conseillers municipaux. L'élection du Maire par le conseil municipal deviendra définitive à partir de 1882.

Il faudra attendre les lois de décentralisation de 1982 pour que les délibérations municipales puissent être directement applicables même soumises au contrôle de légalité par la préfecture.
- 1er conseil municipal de Beaurepaire nommé pour 3 ans par arrêté du préfet du 11 fructidor an VIII [29 août 1800] « d'après les témoignages avantageux qui lui ont été donnés sur le civisme et l'intelligence des citoyens ci-après nommé » :

Marc Suat, père, notaire ; Jean-Pierre Suffet, notaire ; Claude Janvier français, juge de paix ; André Doriol ; Fabien Michalon, notaire ; Pierre Antoine Berthin ; Siméon Bajat ;
Antoine Dupuys ; André Dillon fils ; Pierre Joseph Villard, tous propriétaires

21 - La commune et les élections

Le 2 décembre 1851, Beaurepaire vote le coup d'État à une courte majorité

22 - Les élections sous la IIIème République

Jusqu'en 1940, l'arrondissement est une entité administrative pourvue d'une assemblée de conseillers élus pour 6 ans au suffrage universel par canton. Ses compétences concernent la répartition des contributions entre les communes et des avis sur l'emploi des dépenses de l'arrondissement par le sous-préfet. Le conseil exprime également son opinion sur les besoins de l'arrondissement.

Affiche électorale d'Henri Favot, négociant en fourrages à Beaurepaire, Maire de Saint-Barthélemy, à l'élection du 3 août 1913. Il est candidat radical-socialiste comme Simon Plissonnier, seul candidat aux élections législatives de 1910.

Simon Plissonnier

23 - Les finances communales

Pour gérer ses recettes et dépenses, la commune dispose d'un budget annuel autorisé par le Préfet de l'Isère avec la centralisation administrative imposée après 1800.

Les frais les plus importants sont le salaire du garde champêtre, du secrétaire de mairie, le logement du curé de Saint-Barthélemy, les frais de culte... Les dépenses d'investissement se

limitent aux réparations des puits publics. Les recettes proviennent des impôts directs calculés sur les « centimes » ajoutés à l'évaluation fiscale des biens fonciers et mobiliers, les locations d'emplacements de la halle et du bois communal de Pisieu, la taxe sur les chèvres et un impôt extraordinaire pour équilibrer les comptes et dégager un excédent.

24 - La garde nationale

La garde nationale est créée en 1790 pour maintenir l'ordre public. Elle se compose de propriétaires et s'organise en plusieurs compagnies dont une de sapeurs-pompiers à l'origine des sapeurs-pompiers actuels.

L'institution est très démocratique. Les gardes nationaux élisent périodiquement tout l'encadrement, des officiers de compagnie aux caporaux.

Casquette conservée en mairie d'un des premiers pompiers de Beaurepaire, Monnet Jacques, Sergent Major en 1854.

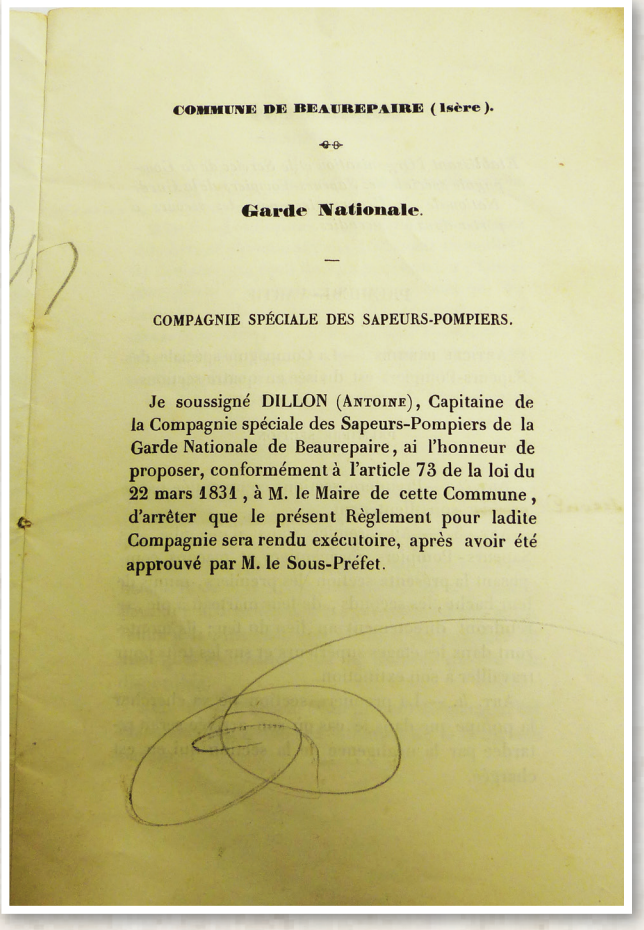

COMMUNE DE BEAUREPAIRE (Isère).

Garde Nationale.

—

COMPAGNIE SPÉCIALE DES SAPEURS-POMPIERS.

Je soussigné DILLON (Antoine), Capitaine de la Compagnie spéciale des Sapeurs-Pompiers de la Garde Nationale de Beaurepaire, ai l'honneur de proposer, conformément à l'article 73 de la loi du 22 mars 1831, à M. le Maire de cette Commune, d'arrêter que le présent Règlement pour ladite Compagnie sera rendu exécutoire, après avoir été approuvé par M. le Sous-Préfet.

Règlement de la garde nationale de 1831, qui précéda l'appellation Sapeurs-pompiers.

Élection de Vital Berthin au grade de capitaine, le 4 mai 1834 avec 1 sous-lieutenant, 2 sergents et 1 caporal. Il est un des principaux notables de la localité. Il sera conseiller général du canton et aura une action déterminante dans le développement de la voirie départementale et la création de la voie de chemin de fer. Les gardes nationales seront dissoutes en 1871, suite au soulèvement de la Commune de Paris.

25 - Plan cadastral de la ville de Beaurepaire (1835)

Le cadastre dit « napoléonien » se compose de 3 documents :

- Un état général des sections recensant les parcelles foncières par lieu-dit
- Les matrices par nom de propriétaires, classant les mutations
- Et, pour la première fois, un atlas visualisant les fonds en différents plans

Deux cadastres qui permettent de voir l'évolution de la ville entre 1835 et 2013. La disposition entière d'îlot, a été très liée à la volonté de donner des espaces de circulation plus important, d'abord aux habitants puis hélas à l'automobile, comme l'analyse des urbanistes qui se sont penchés sur la ville.

Le plan cadastral de la ville de Beaurepaire reflète bien la ville neuve du XIVème siècle avec une structure en damier et des rues parallèles reliées par des ruelles perpendiculaires, en angle droit. Le tracé des murailles est facilement reconnaissable avec la place et la rue des Terreaux au Sud, la place du Jeu de Paume à l'Est, et le château d'agrément reconstruit au début du XIXe siècle sur la terrasse dominant la ville, au Nord. Les petites constructions, en contre-bas, peu alignées sur les voies principales, seraient à l'origine de la bourgade.
La route de Vienne se subdivise à l'entrée de Beaurepaire, entre la voie aboutissant au faubourg, et la descente actuelle de la rue Victor-Hugo alors appelée rue du Baron Charles Pellenc, préfet de l'Isère (1832-1847) qui la fit aménager au début de ses fonctions pour limiter la pente.

Des canaux enserrent l'Île d'Enay, au Sud des Terreaux, quartier à dominante artisanale. Les 2 édifices en bleu sont l'église, encore non isolée des maisons attenantes, et l'hôpital « neuf » du XVIIIe siècle, reconstruit en 1895-1896 pour l'école de filles, l'actuelle école Gambetta. Une autre bâtisse importante entre la rue du Dauphin Jean II et la rue Valbonnais, est l'hôtel particulier de la famille de Barrin, riches propriétaires fonciers et notables de la commune au XIXe siècle. Ils demeurent au château. Cette bâtisse, louée par la commune, deviendra la poste.

A l'Ouest, à l'intersection de la rue du faubourg et la rue de la Guillotière, l'ancienne abbaye pour dames devenue la mairie et l'école de garçons est divisée suite à sa vente au titre des biens nationaux. Réunifiée, elle est l'actuel centre administratif.

26 - La Révolution de 1848

Proclamation de la IIème République à Beaurepaire, consécutive à la Révolution des 22-25 février 1848 à Paris.

27 - Proclamation de la IIIème République, en 1870

La proclamation de la IIIe République, le 4 septembre 1870 par Léon Gambetta, après la défaite de Sedan et la captivité de Napoléon III, est connue à Beaurepaire le lendemain. « Un grand nombre d'habitants » prennent l'initiative de remplacer le conseil municipal du Second-Empire par l'élection d'un nouveau comité. Un scrutin est spontanément organisé. Léon de Barrin, ancien adjoint, et Ennemond Coche sont les seuls membres reconduits de l'ancienne municipalité.

28 - Agrandissement de l'école de garçons et alignement du bâtiment (1875-1879)

L'école est un des principaux sujets d'attention des municipalités dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'école de garçons, située dans le bâtiment de la mairie, doit être améliorée et étendue dans les années 1870.

Ancien monastère de dames, le bâtiment est encore dans son état d'origine avec un étage et combles sur arcades dans la cour intérieure.
Une porte d'entrée principale, tracée en rouge, et quelques aménagements intérieurs sont seulement envisagés.

Le second projet réalisé au début des années 1880, est beaucoup plus ambitieux. Les bâtiments d'angle limitrophes sont acquis et démolis. Les fenêtres sont élargies, l'escalier central actuel est édifié et un deuxième étage est créé. Le bâtiment est cependant réduit en longueur pour élargir et aligner la rue de la Guillotière.

29 - La démocratie républicaine et la salle du Rocher

En plein débat sur le devenir du régime républicain, François Diseur, ouvrier ferblantier, « aidé d'une cinquantaine de démocrates », construit la salle du rocher sur un terrain communal à

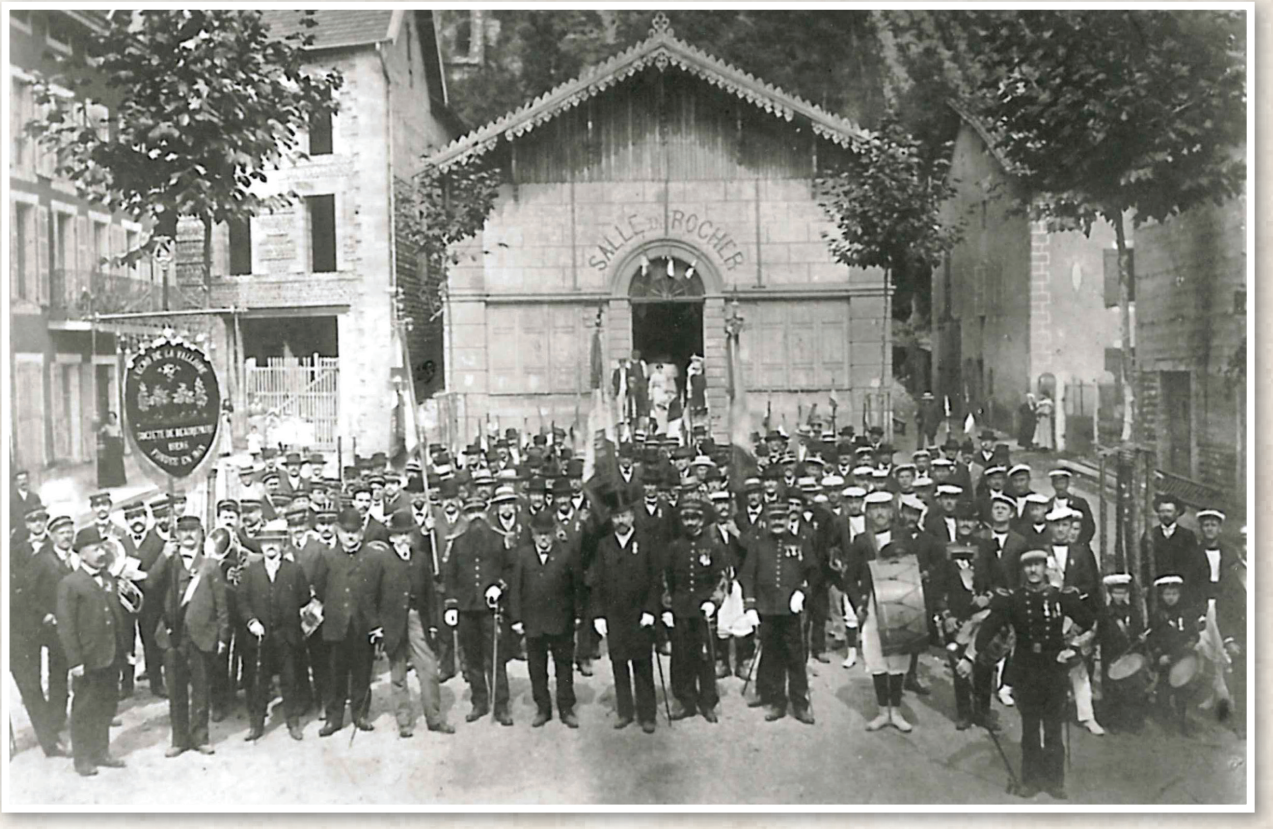

l'extrémité de la place du Jeu de Paume, en 1882, « pour servir aux réunions publiques, aux conférences, concerts, fêtes et spectacles ». Le bâtiment est cédé à des conditions financières avantageuses à la commune 9 ans plus tard, en 1891, à condition de ne jamais changer de destination, du fait que « le droit de réunion est devenu une condition indispensable à la vie républicaine ».
La salle accueille un des tout premiers cinémas du département, « L'Eden », exploité à partir de 1913.

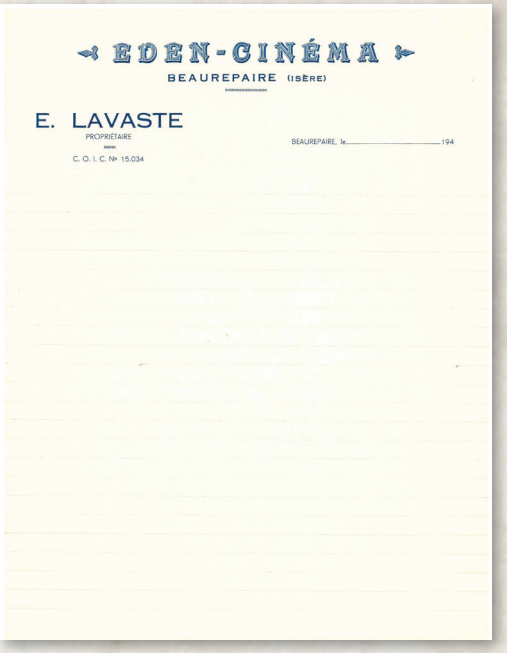
EDEN-CINÉMA
BEAUREPAIRE (ISÈRE)
E. LAVASTE
PROPRIÉTAIRE
C. O. I. C. N° 15.034
BEAUREPAIRE, le 194

30 - Un projet architectural et industriel : le magasin des tabacs

L'agriculture se diversifie à partir de 1890 avec l'introduction de la culture du tabac dans l'arrondissement de Vienne. L'implantation d'une vaste manufacture avec un plan rationnel dans la répartition des locaux occasionne une belle opération d'urbanisme sur l'avenue de la Gare. L'investissement communal (terrain, voirie, adduction d'eau....) est conséquent pour

3 Inauguration du Bâtiment des Tabacs à BEAUREPAIRE

répondre aux exigences ministérielles.

Œuvre architecturale, le magasin est inauguré en grande pompe par le ministre du commerce et de l'industrie, avec une souscription publique, par 3 jours de fêtes, les 27-29 août 1905. Des concerts dans toute la ville, des démonstrations de sociétés de gymnastique, un grand feu d'artifice, des courses pédestres et cyclistes, des jeux et bals animent la réception officielle accompagnée d'un grand banquet républicain servi sous les halles.

31 - L'adduction d'eau

La ville de Beaurepaire est toujours alimentée par les anciens puits communaux implantés dans les différents quartiers de la ville, à la fin du XIXe siècle. Outre la création d'un hôpital cantonal, en 1885, le legs d'Alexandre Figuet-Dufeillant d'octobre 1878 comporte la création de fontaines pour développer l'hygiène publique. Le premier réseau d'adduction d'eau est construit à partir des captages de Revel-Tourdan et de Primarette, en 1892.

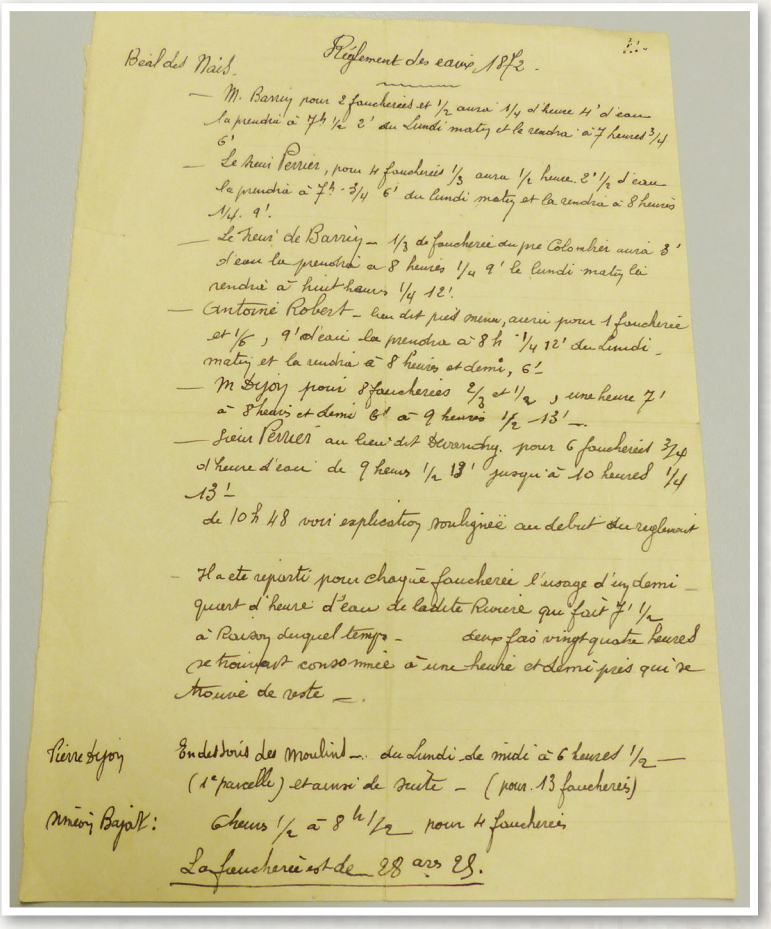
Béal des Nais

Règlement des eaux 1872.

— M. Barrey pour 2 faucheries et 1/2 aura 1/4 d'heure 4' d'eau la prendra à 7h 1/2 2' du Lundi matin et la rendra à 7 heures 3/4 6'.

— Le heur Perrier, pour 4 faucheries 1/3 aura 1/2 heure 2' 1/2 d'eau la prendra à 7h 3/4 6' du lundi matin et la rendra à 8 heures 1/4. 9'.

— Le heur de Barrey — 1/3 de faucherie du pre Colombier aura 3' d'eau la prendra à 8 heures 1/4 9' le lundi matin la rendra à huit heures 1/4 12'.

— Antoine Robert — lieu dit pré menu, aurin pour 1 faucherie et 1/6, 9' d'eau la prendra à 8 h 1/4 12' du lundi matin et la rendra à 8 heures et demi, 6'.

— M Bejoy pour 8 faucheres 2/3 et 1/2, une heure 7' à 8 heures et demi 6' à 9 heures 1/2 — 13' —

— Heur Perrier au lieu dit Serrenchy. pour 6 faucheries 3/4 d'heure d'eau de 9 heures 1/2 13' jusqu'à 10 heures 1/4 13'.

de 10 h 48 voir explication soulignée au debut du reglement

— Il a été reservé pour chaque faucherie l'usage d'un demi quart d'heure d'eau de ladite Riviere qui fait 7' 1/2 à Barrey duquel temps — deux fois vingt quatre heures se trouvant consommée à une heure et demi près qui se trouve de reste —.

Pierre Bejoy — En dessous des moulins — du Lundi de midi à 6 heures 1/2 — (1re parcelle) et ainsi de suite — (pour 13 faucheries)

Simon Bajat: 6 heures 1/2 à 8 h 1/2 pour 4 faucheries

La faucherie est de 28 ares 28.

Le système hydrologique

Dès 1906, l'approvisionnement en eaux potable s'avère insuffisant et une nouvelle fontaine est demandée par les riverains rue du Peuple. Une étude est commandée à un géologue, professeur à la faculté de Grenoble. Schémas à l'appui, il indique que la situation hydrologique

de Beaurepaire est très peu favorable et que la meilleure des solutions serait de capter l'eau à Lens-Lestang et Moras.

La commune achètera un réseau vieillissant et en mauvais état, en août 1943 pour le franc symbolique, et municipalisera l'alimentation en eau potable. Les travaux de modernisation s'effectueront dans les années 1950 avec la construction d'un château d'eau au sommet de la ville.

32 - Beaurepaire et la guerre de 1914-1918

La guerre de 1914-1918 débute par une mobilisation massive des hommes, dès le 4 août 1914. Le conflit marque profondément la localité par de multiples réquisitions (blé, avoine, orge, paille, pommes de terre, bétail...) qui s'intensifient en 1917-1918 pour nourrir les troupes et les grandes villes. La mobilisation des ressources, effectuée sous la responsabilité de la municipalité, dépasse à la fin de la guerre les possibilités de la commune tandis que le manque de charbon et l'inflation galopante rendent la vie difficile malgré l'instauration, début 1918, de cartes d'alimentation. L'engagement de la population s'illustre par l'ouverture d'un hôpital militaire complémentaire à l'école de garçons (actuel hôtel de ville). La présence de troupes comprend aussi des Zouaves en cantonnement pour l'entraînement, en 1915 et 1916. La fin de la guerre est marquée

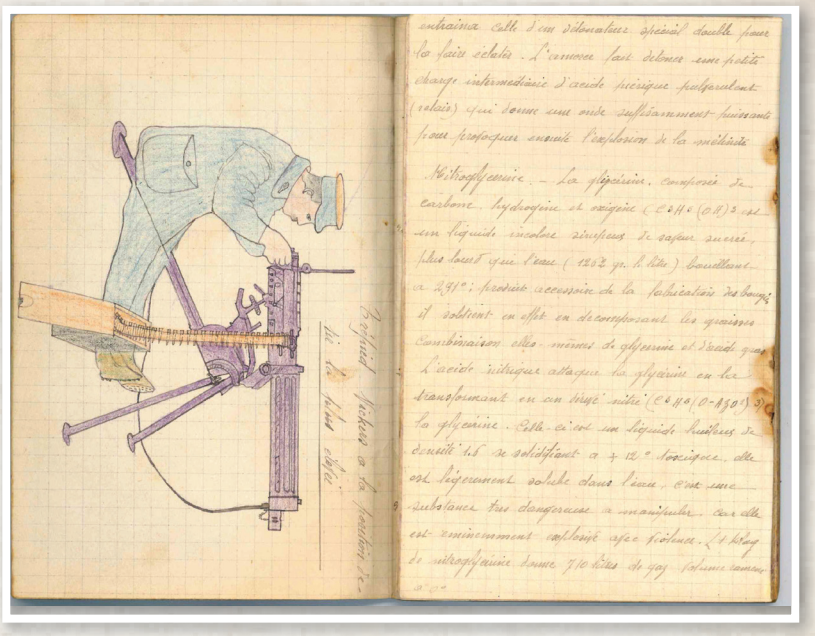

Deux dessins extraits du carnet d'instruction du soldat Camille Douillet durant la guerre de 14/18 - Don de la famille.

par le recueillement : 106 jeunes gens de 20 à 43 ans ont été tués lors du conflit pour lesquels un carré militaire a été créé au cimetière et un monument aux morts inauguré en 1920-1922.

Dessin extrait du carnet de dessins et chansons du soldat Yves Pagneux durant la guerre 14/18 - Don de la famille.

Blessés de guerre en 1915 à l'hôpital de campagne, de Beaurepaire, créé dans les locaux de la mairie d'aujourd'hui - Don de R. Fournier

Inauguration du Monument aux morts

33 - La création de la place Yves Pagneux, en 1931

La place Ferdinand De Barrin, créée au milieu du XIXe siècle, est dédiée à Ferdinand de Barrin de Champrond, aide de camp de Masséna, officier de cavalerie (1781-1857), blessé à la bataille d'Essling. Elle sert de marché à bestiaux lors de foires annuelles.

La suppression d'un virage dangereux, au bas de la rue Victor-Hugo, demande l'expropriation et la démolition du groupe d'immeubles teinté en rose sur le plan. Elle crée un débouché au bas de la route de Vienne raccordant l'actuelle rue Victor-Hugo à la place des Terreaux et se poursuit au sud avec l'élargissement de la rue Mounier. Ces opérations d'urbanisme sont un apport important des mandats d'Yves Pagneux, maire de 1925 à 1936.

Yves Pagneux

Maison sur la place Ferdinand De Barrin (avant la place Yves Pagneux)

34 - Les foires-expositions commerciales et industrielles et concours agricole de Beaurepaire des années 1930

BEAUREPAIRE, CORSO FLEURI, 7 SEPTEMBRE 1930

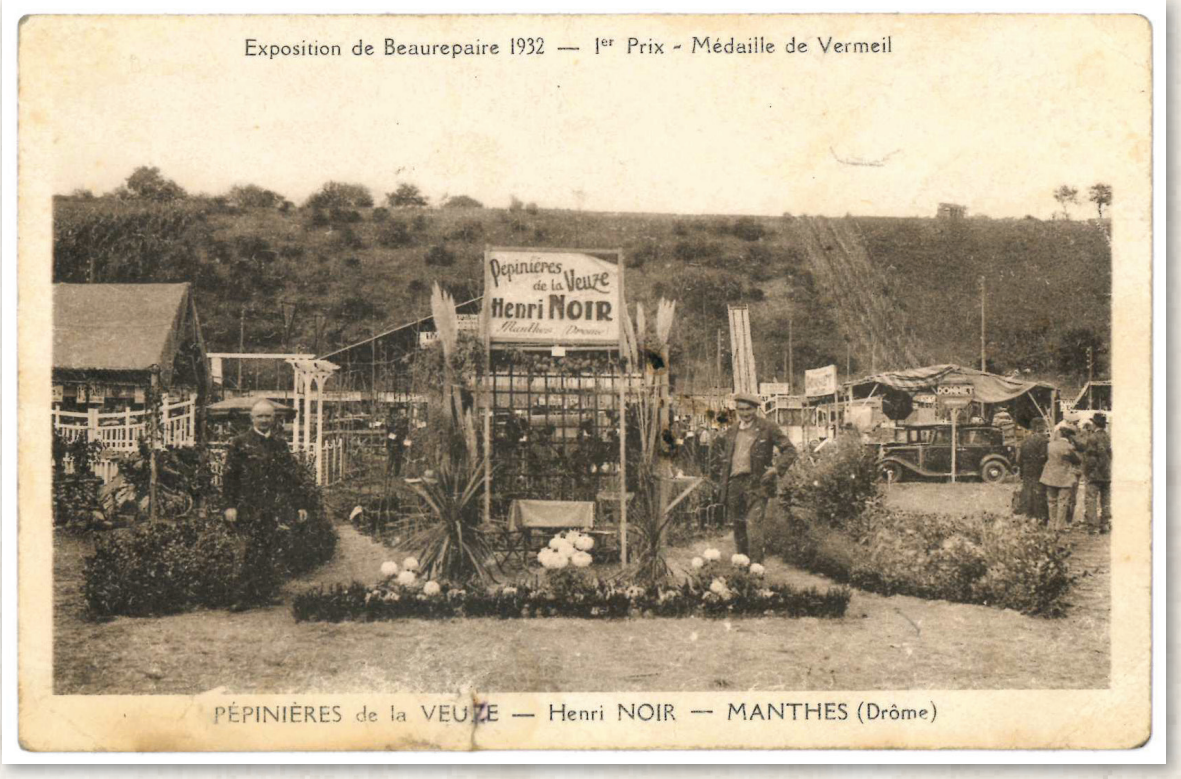

Malgré la stagnation économique de l'entre-deux-guerres et la crise de 1929, Beaurepaire organise, de 1931 à 1938, en octobre, une foire-exposition annuelle de 2-3 jours qui connaît un vif succès puisque 10 000 personnes sont comptabilisées pour la seule journée de dimanche, en 1936. Elle comprend des stands les plus variés, de l'horlogerie traditionnelle aux appareils électriques, chauffage, ciment armé, céramiques.... soit 90 exposants dans la vaste prairie de 3 hectares, attenante à l'hôpital.

Le concours agricole rassemble de nombreux animaux de toutes espèces. Des démonstrations de machines agricoles et industrielles sont proposées.

A cette occasion, une reine de l'agriculture est élue avec 2 demoiselles d'honneur. Yves Pagneux, président d'honneur, est Maire et conseiller général jusqu'à son décès, en 1936.

35 - Les exactions des troupes allemandes à l'été 1944

L'arrivée soudaine des troupes allemandes, le 5 août 1944, constitue une tragique épreuve pour la population de Beaurepaire, épargnée jusque-là par l'occupation militaire. La ville, bienveillante à l'égard des incursions de maquisards, est cernée à la suite de dénonciations. Des arrestations sont opérées. Tous les hommes de 17 à 35 ans sont regroupés sur la place Yves Pagneux pour être interrogés et triés. 4 sont fusillés et 52 pris en otages, 6 maisons sont incendiées, 51 otages sont emmenés au fort de Montluc à Lyon pour être interrogés par la

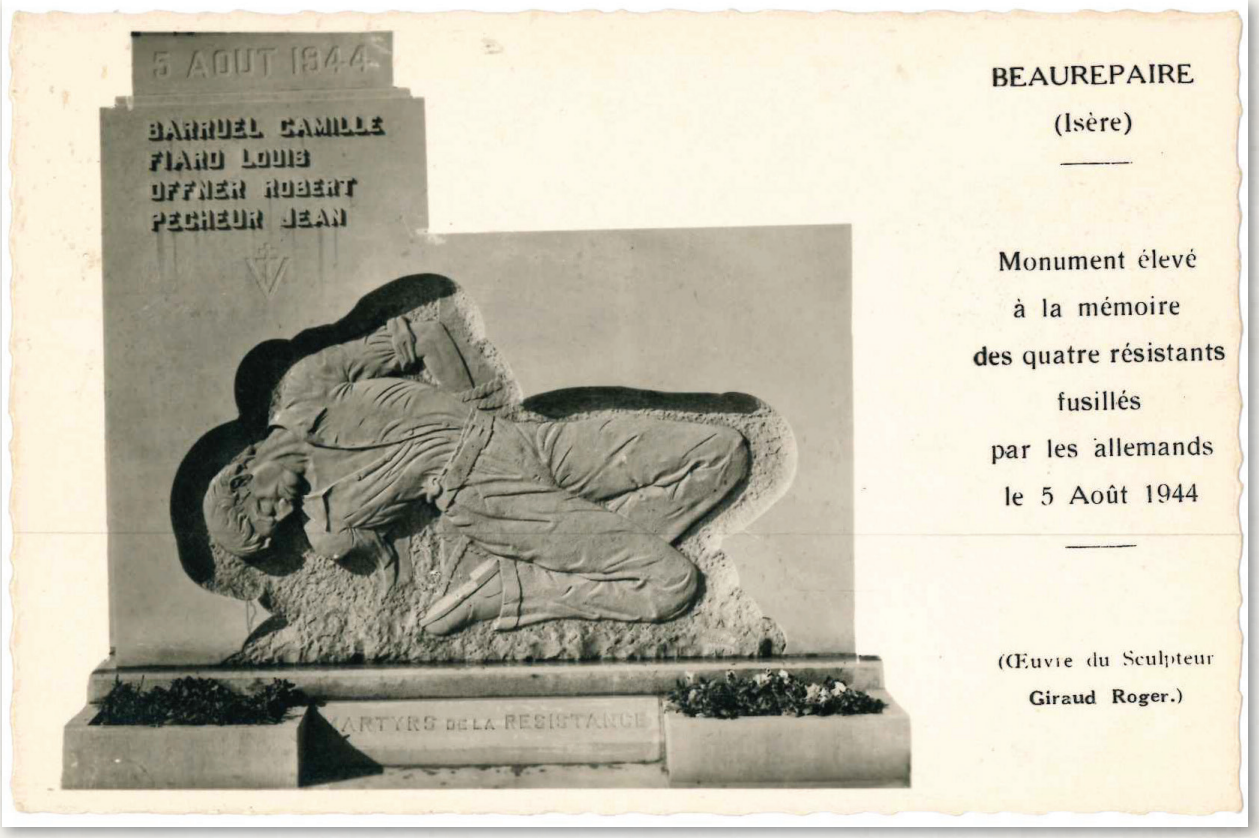

Gestapo malgré l'intervention du Maire, le docteur Gaston Barbier. Malgré 5 libérations pour raison de santé, 36 seront déportés en Allemagne moins 3 évadés pendant le transport, et 10 resteront en prison jusqu'à la libération de Lyon, le 1er septembre 1944. Expédiés en Saxe, les déportés ne reviendront à Beaurepaire qu'en mai-juin 1945, après 11 mois de détention.

La libération du pays, à l'été 1944, est marquée par des évènements dramatiques à Beaurepaire

L'installation des nouveaux conseillers municipaux s'accompagne de l'élection du maire et des 2 adjoints, lors de la séance du 23 octobre 1944. Élu maire, Paul Ronat, chef de la Résistance locale, rappelle les exactions allemandes commises les 29-30 et 31 août 1944 dans un texte comprenant 5 pages transcrit dans le registre des délibérations. Il mentionne les combats des routes de Jarcieu et de Lens-Lestang, le repli des Résistants, l'entrée des Allemands puis l'incendie des maisons, la prise d'otages, les fusillades, les pillages des magasins et des maisons dans une mise à sac systématique, la destruction des différents ponts et le départ précipité des occupants avant la libérations de la ville par les troupes américaines, le 1er septembre 1944.

36 - La croix de guerre décernée à la ville de Beaurepaire

La ville de Beaurepaire est citée à l'ordre de la brigade et décorée de la croix de guerre 1939 - 1945 avec étoile de bronze le 11 novembre 1948 pour :

- 3 habitants tués dont deux fusillés,
- 50 déportés,
- 22 otages,
- 23 immeubles détruits dont 13 volontairement,

La médaille sera décernée le 21 mai 1950.

Croix de guerre décernée à la ville.

37 - Eclairage publique de la ville

La locomobile ou générateur à vapeur permit à Louis-Antoine Michel-Villaz, dès 1883 de doter Beaurepaire d'un réseau de distribution électrique. Elle est aujourd'hui conservée en mairie de Beaurepaire et fait l'objet de projet de rénovation.

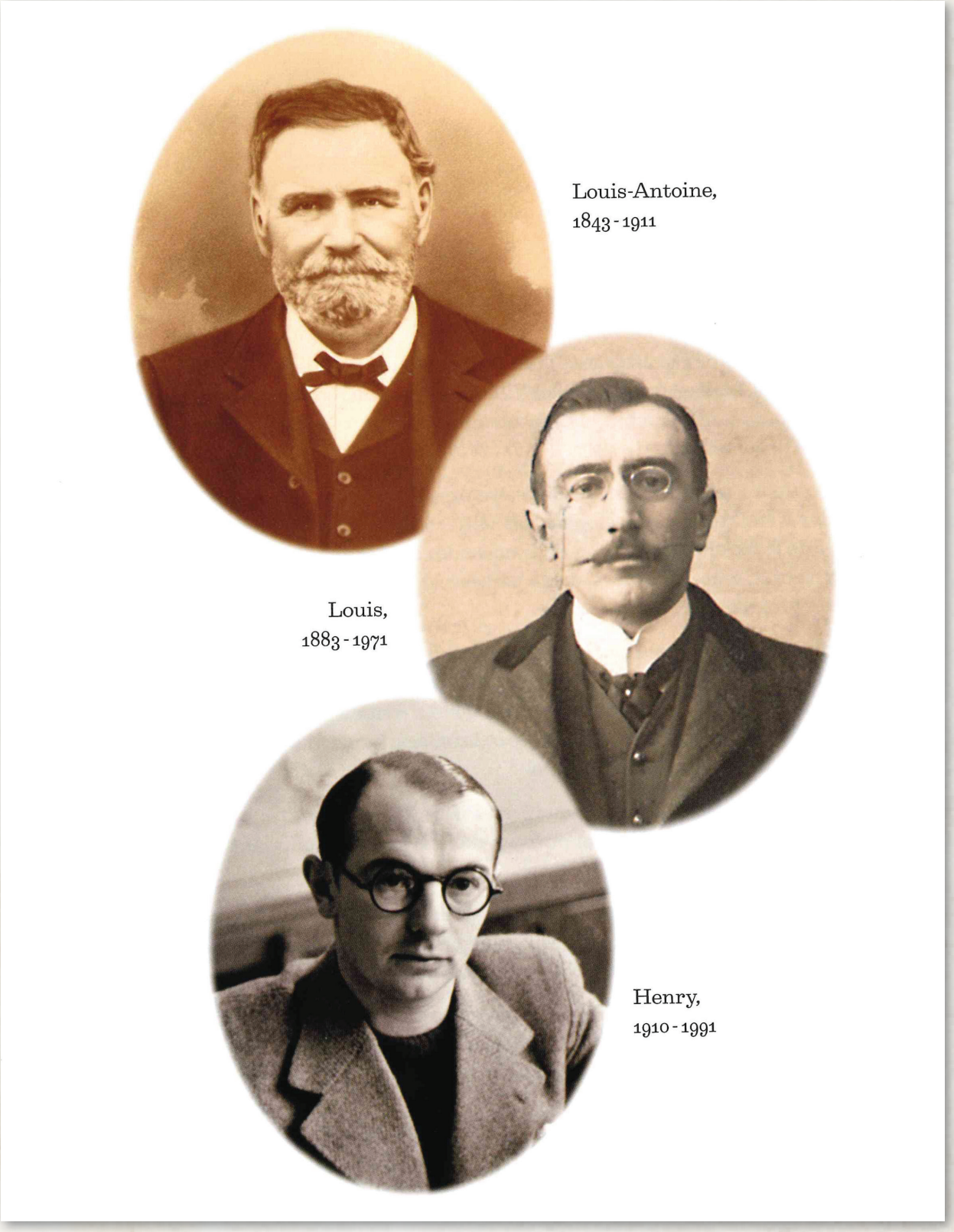

Trois générations de Michel-Villaz intimement liées à l'histoire de Beaurepaire

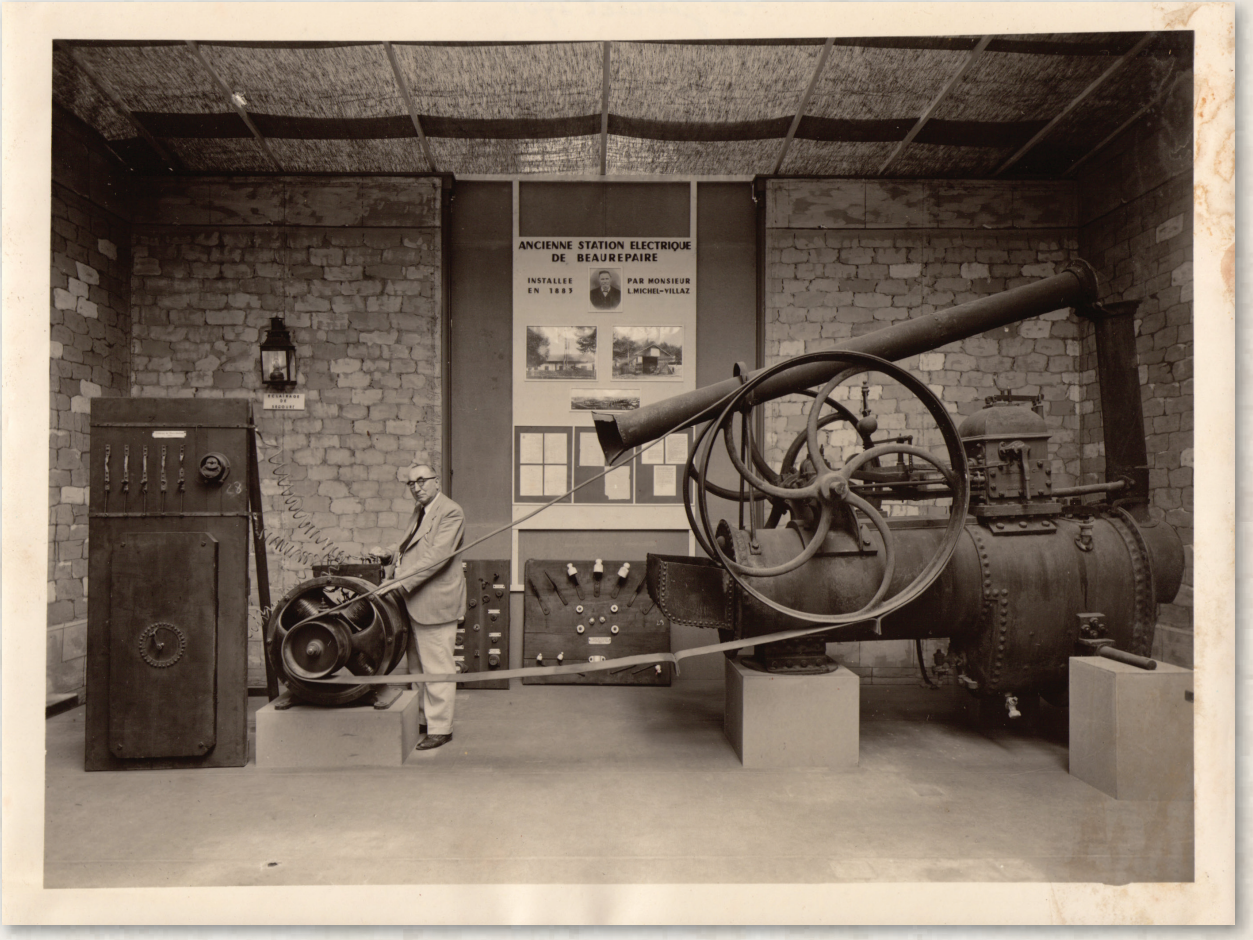

Louis Michel-Villaz et la locomobile en 1950.

Voltmètre, ampère mètre et lampe Swan de 1882 qui marquent l'histoire de Louis-Antoine Michel-Villaz - offert à la ville par la famille

38 - L'évolution de la ville

La période qui suivra et qui nous amènera en 2019, verra se succéder plusieurs maires (Victor Goudard, Marcel Lugaz, Christian Nucci, Philippe Mignot) et de nombreux conseillères et conseillers municipaux qui continueront à travailler à l'évolution de la ville pour s'adapter aux enjeux contemporains.

Par exemple :

- A l'embellissement de la ville et son développement urbain et durable (encadré par le PLU)
- Au développement économique
- Au soutien des écoles pour faciliter l'accueil avec de meilleurs outils de travail

Citons quelques réalisations :

- Transformation de la mairie et communauté de communes avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite tout en conservant l'architecture existante
- Réfection de la rue de la République en facilitant la circulation aux piétons pour accéder aux commerces du centre ville et embellissement pour un meilleur cadre de vie

- Projets en cours :
- Restauration scolaire pour améliorer l'accueil des enfants
- Réfection des aménagements de surface quai des Terreaux.

Cette emprunte du Patrimoine de Beaurepaire est encore très présente dans le bâti ancien.

Continuons de le mettre en valeur, aidé par les conseils gratuits de l'architecte de la ville.

Ce livret sur les archives de Beaurepaire a été initié par le Maire, Philippe Mignot,
la commission municipale culture et patrimoine,
avec le concours de Thierry Giraud, archiviste de la ville,
Christian Riera,
mis en page par le service communication.
Décembre 2019 - Tiré en 500 exemplaires
Impression : Imprimerie Rochat - www.imprimerie-rochat.fr